

L'ONU dénonce un trafic d'armes en faveur des extrémistes hutus

Afsané Bassir Pour

Le Monde, 22 novembre 1996

Le Conseil de sécurité des Nations unies a examiné, au début du mois de novembre, le rapport d'une commission d'enquête sur l'existence de vastes réseaux de livraisons d'armes aux extrémistes hutus installés dans les camps de réfugiés rwandais au Zaïre. Ce document, qui n'a toujours pas été officiellement publié, indique que ces armes provenaient d'une vingtaine de pays et notamment de France, d'Italie, de Grande-Bretagne et de Belgique, par l'intermédiaire de pays d'Europe de l'est. Le Zaïre aurait joué « un rôle central » dans l'acheminement de ces fournitures, via l'aéroport de Kinshasa. Ces armes étaient destinées à l'équipement des miliciens et anciens militaires rwandais, responsables du génocide de 1994, qui tentaient de mener, depuis le territoire zaïrois, des opérations de guérilla contre le nouveau régime de Kigali.

Un rapport confidentiel de l'ONU affirme que, grâce à de vastes réseaux internationaux, d'importantes quantités d'armes ont afflué dans l'est du Zaïre, en provenance d'un grand nombre de pays européens et africains. Ces armes étaient destinées aux rebelles hutus rwandais installés depuis 1994 dans la région. Principaux responsables du génocide commis en 1994 au Rwanda, ces extrémistes hutus n'ont jamais eu de difficultés à s'équiper. Ils auraient même bénéficié de formation et d'entraînement pour mener des raids de déstabilisation au Rwanda.

L'étendue des trafics d'armes au profit des Hutus fait l'objet d'un document volumineux réalisé pour le Conseil de sécurité de l'ONU par une commission d'enquête créée, en septembre 1995. Composée de quatre membres, la commission est dirigée par un Egyptien, Mahmoud Kassem. Un Américain, un Pakistanais et un Suisse font aussi partie de l'équipe. Ce rapport, qui a circulé ces derniers jours à New York, n'a toujours pas été officiellement publié par l'Organisation des Nations unies. La décision de le rendre public, nous expliquent les diplomates du secrétariat général de l'ONU, appartient désormais aux membres du Conseil.

FAUX DOLLARS

Les enquêteurs ont cherché à établir l'origine des armes, l'identité des trafiquants et les points de transit. Une vingtaine de pays, dont le Zaïre, le Kenya, la Bulgarie, la République tchèque, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Belgique, l'Espagne et la France, auraient été, d'une manière ou d'une autre, impliqués dans ces fournitures. La plaque tournante, selon des experts, serait le Kenya où une partie de la communauté hutue a fourni l'argent, en recourant notamment à l'impression de faux dollars américains. Autres sources de revenus, des « taxes de guerre » prélevées sur les réfugiés bénéficiant de l'aide des organisations humanitaires internationales et le produit de la vente des secours détournés.

Selon le document, des sources « tout à fait dignes de foi » en Belgique, au Kenya, au Rwanda, en Afrique du Sud, en Tanzanie et au Royaume-Uni ont présenté « une image cohérente de réseaux immenses, mal définis et se recoupant, de ventes plus ou moins illégales d'armes, de

transport et de livraisons, couvrant tout le continent, de l'Afrique du Sud jusqu'à l'Europe, en particulier l'Europe de l'Est ». Le Zaïre, précise le rapport, aurait joué « un rôle central » dans l'entraînement des miliciens hutus et l'acheminement des équipements militaires qui leur était destinés. L'aéroport de Kinshasa aurait ainsi servi de « plate-forme » pour les livraisons d'armes. Les membres de la commission d'enquête déclarent avoir rencontré des « difficultés » pour obtenir des informations et la coopération de certains gouvernements, « en particulier celui du Zaïre ». Les trafiquants d'armes, affirme le rapport par ailleurs, sont des hommes d'affaires, ayant « parfois » une recommandation « militaire », qui semblent « plus motivés par l'argent que par des considérations politiques ou stratégiques ».

DÉMENTI FRANÇAIS

En ce qui concerne la France, la commission d'enquête de l'ONU fait état d'informations concernant une rencontre « qui aurait récemment eu lieu à Mugunga, dans l'est du Zaïre, entre un individu décrit comme un ressortissant français et le général Augustin Bizimungu, chef d'état-major de l'ancienne armée rwandaise ». Selon des sources anglo-saxonnes, il s'agirait d'un « vice-consul honoraire ». Le rapport précise cependant que, le 21 octobre, Paris a catégoriquement démenti ces accusations, affirmant qu'aucune personne « accréditée par le gouvernement français » n'avait contacté « en aucune circonstance les anciennes forces gouvernementales rwandaises ».

Interrogé sur les raisons qui ont retardé la publication du rapport de la commission d'expert, un mois après sa présentation, un diplomate, membre du Conseil de sécurité, explique que le document doit être « mis au jour » et qu'il sera « certainement » publié à la suite de la mission de quatre semaines entreprise par l'envoyé spécial de l'ONU dans la région des Grands Lacs, Raymond Chrétien. Ce diplomate ajoute que « certains points restent à clarifier » et que certains gouvernements « n'ont pas répondu » aux questions de la commission d'enquête. Le Zaïre en particulier a refusé de recevoir les membres de cette commission sur son territoire.